CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE
CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA SAVOIE

ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

CONCOURS INTERNE

SESSION 2019

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à partir d'un texte ou d'un article de presse relatif à l'animation.

Durée : 2 heures
Coefficient : 2

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce dossier contient 3 pages, y compris celle-ci
Il appartient au candidat de vérifier que le sujet comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir un surveillant

Vous êtes adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe au sein de l'accueil périscolaire de la commune d'AnimVille (30 000 habitants), attaché à l'école élémentaire X durant la pause méridienne.

Les enseignants se plaignent régulièrement du fait que les élèves, après la pause méridienne, ont des problèmes de concentration.

Pour améliorer cette situation, le responsable de l'accueil périscolaire de la ville vous demande de rédiger une note précisant les enjeux des temps calmes, et de proposer un projet d'animation de temps calme pour les enfants âgés de 6 à 7 ans pendant la pause méridienne, qui détaillera les actions que vous mettrez en œuvre.

Vous pourrez vous appuyer sur le document joint « Soufflons et prenons le temps », comme sur vos propres connaissances.

Le Journal de l'Animation • AVRIL 2017 • N° 178

Soufflons et prenons le temps

Un temps calme est un temps animé durant lequel l'animateur accompagne des enfants, des adolescents ... et même des adultes vers le repos voire l'endormissement. En proposant des activités adaptées. Mais c'est surtout, dans l'esprit des acteurs éducatifs qui cherchent à respecter le bien-être des plus jeunes, un temps de vie quotidienne qui répond à un besoin physiologique.

La nécessité d'organiser des temps calmes, d'apprendre aux enfants à se ressourcer, est apparue de manière criante avec la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs, même s'ils étaient déjà pris en compte dans les ALSH et les séjours.

Le temps calme est un temps d'animation comme les autres : il se prépare, il est encadré, il a ses règles et ses objectifs ... Ce n'est pas un temps qui ne compte pas, il participe à la construction du bien-être.

C'est temps calme ! » ... « On peut faire ce qu'on veut ! » ... « Absolument pas, un temps calme n'est pas un temps libre. J'ai décoré la grande salle d'activités, installé des coussins et des futons pour se reposer, j'ai même prévu de la musique d'ambiance. Au programme : une lecture de conte, une séance d'automassage et des jeux calmes. » Les enfants comme les animateurs ne disent maintenant plus rien ; tous fixent la petite nouvelle de l'équipe qui propose là une activité plutôt singulière : ne rien faire ou pas grand-chose. C'est le premier temps calme pour les usagers et les professionnels de cet accueil collectif de mineurs. Pourtant, il est inscrit dans le projet éducatif, comme dans bien d'autres lieux, qu'on respectait ici le rythme biologique et les besoins physiologiques des enfants ...

APPRENDRE À SE RESSOURCER

Le terme « *temps calme* » s'est immiscé dans les discussions des acteurs éducatifs, avec la mise en place de la réforme des rythmes et des nouvelles activités périscolaires. Parce qu'il est apparu nécessaire, aux yeux des professionnels éclairés, de proposer aux enfants épuisés par leur journée en collectivité de 8, 9, 10 heures des moments pour se ressourcer. En constatant la nervosité et la fatigue des plus jeunes, les équipes éducatives ont cherché à favoriser leur bien-être avec des activités adaptées, à leur offrir une bulle de calme dans ce monde fait de bruits et de tensions. Dans la réalité, on a plutôt essayé d'alléger la programmation, de mieux alterner les animations excitantes et les animations dites reposantes. De la parole aux actes, l'idée de mettre en place de vrais temps calmes s'est envolée ; à cause de la pression des parents et des élus qui voulaient à tout prix de l'activité, à cause d'un manque de savoir-faire des encadrants, à cause d'espaces trop exigus et mal conçus ... Attention, le temps calme n'est pas du tout un temps d'animation nouveau, puisqu'il est pratiqué depuis bien longtemps dans les ALSH et les séjours de vacances. Mais il ne s'était pas jusqu'alors généralisé aux temps périscolaires. Prendre un temps pour soi, se laisser aller n'est pas une mode ou une forme d'éducation nouvelle, c'est depuis toujours une occasion de se reposer, d'apprendre à se connaître ... pour mieux affronter le monde.